

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/114

Objet : Travaux sur le réseau électrique de basse tension

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 03/06/2025 par la SAS NOGUES en vue d'occuper le domaine public place Lafayette et rue de la Brèche en limite de parcelle AD626, afin d'effectuer des travaux sur le réseau électrique de basse tension, pour la période du 21/07/2025 au 03/08/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La SAS SAS NOGUES est autorisée à occuper le domaine public place Lafayette et rue de la Brèche en limite de parcelle AD626, afin d'effectuer des travaux sur le réseau électrique de basse tension, pour la période du 21/07/2025 au 03/08/2025.

Article 2 : Durant les travaux, la circulation des véhicules sera maintenue en permanence et limitée à 30km/h, réglée au moyen de panneaux et de plots pour chaussée rétrécie.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 11 juin 2025

Le Maire
Barbara NETO

